

## ART.1 – DEFINITION

Championnat 25 power dans les catégories suivantes : Catégorie idem Championnat de France 25 Power 2019

## ART.2 – CONCURRENTS

Pourront disputer le championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

## ART.3 – REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer le championnat **BFC 25 Power** devront répondre aux définitions du règlement des machines de course sur route : règlement FFM 2019

## ART.4 – EPREUVES

Liste des épreuves comptant pour le championnat **BFC 25 Power 2019** (voir ART 6)

La Commission Vitesse **BFC** se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (sous réserve d'inscription 2019).

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la commission.

## ART.5 : FORMULE

Le Championnat de **BFC 25 Power 2019** se disputera sur les épreuves retenues et inscrites au calendrier de la **FFM**.

## ART.6 – CALENDRIER

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la Commission Vitesse BFC.

Pour 2019 les courses seront.

Roanne le 30/31/03/ 2019 (42)

Varenne le 11/12/05/ 2019 (03)

le Creusot le 01/02/06/ 2019 (71)

Autoreille70 le 07/08/09/ 2019 (70)

(Voir le calendrier sur le site de la Ligue de **BFC** – Infos – Commission de vitesse).

## ART.7 – PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.

## ART.8 – ENGAGEMENT AU COURSES

Les demandes d'engagement se feront sur engage-sports.com conformément au règlement FFM et particulier de l'épreuve.

Chaque coureur est tenu de s'engager lui-même aux épreuves auxquelles, il désire participer, il est vivement conseillé aux coureurs de s'inscrire le plus tôt possible à chaque épreuve, car une réclamation consécutive à un refus d'engagement ne serait pas prise en compte.

## ART.9 – ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté

L'engagement au championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit. Les demandes seront à retourner au plus tard 15 jours avant la 1<sup>ère</sup> épreuve à comptabiliser pour le pilote à :

Pascal Belin 7 place Pierre Tachon 58640 Varennes Vauzelles. Mail : belin.pascal58@orange.fr

## ART.10 – CLASSEMENTS

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de Ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche Comté.

## ART.11 – RECOMPENSES

Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés en fin d'année. Lors de l'assemblée générale. Un trophée ou une récompense sera donné aux 3 premiers de chaque catégorie. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la commission vitesse se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés. **La présence des pilotes est obligatoire.**

## ART.12– OFFICIELS

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

## ART.13– PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes participants aux courses du Championnat **BFC** s'engagent à suivre le présent règlement.

## ART.14

**La commission vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC – Commission vitesse).**